

**Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI**  
15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa  
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX  
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : [cfe@cci.nc](mailto:cfe@cci.nc)  
**Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00**  
**Vendredi de 8h00 à 12h00**



## **POUR UNE LOCATION GERANCE (ou GERANCE LIBRE)**

**Attention** : le code de commerce codifie les règles applicables au contrat de location gérance (ou gérance libre) dans ses articles L 144-1 à L 144-13. La personne qui donne son fonds de commerce en location-gérance doit l'avoir personnellement exploité pendant au moins deux ans. Il existe une possibilité de demander une dispense judiciaire.

### **MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES**

\* Pour la personne, ou la société, qui prend le fonds en location-gérance:

<b>R C S</b>	<b>R I D E T</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 bulletins d'inscription B1 ou modificatifs B3</li><li>- le contrat de location-gérance original enregistré *</li><li>- la page du journal d'annonces légales **</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 bulletin d'inscription ou un bulletin modificatif ou complémentaire RID M2C</li><li>- La copie du contrat de location gérance enregistré.</li></ul>

\*avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1<sup>o</sup> étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat (déposer au minimum 2 originaux).

\*\*« Les Nouvelles Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou » , « RRB »

#### **FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :**

**21 550 XPF pour PM** (chèque à l'ordre du «RCS-DAE »)

#### **FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :**

**4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

\* Si le fonds donné en location gérance appartient à une société, les pièces à fournir sont les suivantes :

- la copie de page du journal d'annonces légales Actu NC	
<b>Mention bulletin RCS :</b> « Fonds donné en location-gérance à... »	<b>Mention bulletin RID :</b> Nouvelle situation : « Loueur de fonds de commerce »

\* avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1<sup>o</sup> étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat.

**FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :**

**21 550 XPF** (uniquement règlement en chèque à l'ordre du « RCSDAE » )

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :**

**4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

\* Si le fonds donné en location gérance appartient à une personne physique, il convient de radier la personne du RCS et de faire une modification de sa situation au RIDET :

<b>R C S</b>	<b>R I D E T</b>
- 2 bulletins de radiation A5 - le contrat de location-gérance original enregistré * - la copie de page du journal d'annonces légales **	- 1 bulletin modificatif RID P2C - la copie du contrat de location gérance enregistré. <b>Mention bulletin RID :</b> Nouvelle situation : « Loueur de fonds de commerce »

\* avant le dépôt au CFE faire enregistrer le contrat auprès du service de l'enregistrement, 1<sup>o</sup> étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du contrat.

\*\*« Les Nouvelles Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou » , « RRB »

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :**

**4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

<p><b>NB :</b> Pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA ☎ 25 75 00</p>
---